HONORAIRES AGENCE
(Mise à jour au 01 janvier 2026)

Transaction

Honoraires de transaction (hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente TTC	Honoraires TTC
Moins de 100 000 €	**6 000 €**
De 100 001 à 150 000 €	**6,00 %**
De 150 001 à 250 000 €	**5,50 %**
De 250 001 à 350 000 €	**5,00 %**
De 350 001 à 400 000 €	**4,50 %**
A partir de 400 001 €	**4,00%**

Ces honoraires sont à la charge du vendeur selon le mandat.

Les honoraires peuvent être à la charge acquéreur au titre d'un mandat de recherche. Ces honoraires peuvent être modifiés suivant les différentes opérations commerciales. N'hésitez pas à vous renseigner en agence.

Avis de valeur : 200 € TTC si donation, succession, litige, sans projet commercial.

Location

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06.07.1989

S'adaptant à la loi ALUR, les honoraires de chaque partie sont établis de la manière suivante :

10.00€ TTC / m² correspondant à :
- La commercialisation, les visites du bien, l'étude du dossier de candidature (solvabilité) et la présentation au propriétaire, la rédaction du bail

3.00€ TTC / m² correspondant à :
- Etat des lieux entrant et sortant

***Cas particulier** ➔ **Voir conditions particulières en agence.**

Partenariat de Gestion

De 5.00 à 12.50 % HT du loyer charges comprises, suivant prestations choisies.
Option : Assurance Loyers Impayés : 3 % du loyer charges comprises
Autres prestations : Voir conditions particulières en agence.

***Cas particulier** ➔ **Voir conditions particulières en agence.**

Divers

Commande d'ERP : 20 € TTC